



SAISON 2016 - 2017

REGLEMENT INTERIEUR

Le club **ISSY GRS** est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet de permettre à des jeunes à partir de 4 ans, dans la limite des effectifs disponibles, de pratiquer la gymnastique rythmique (loisir et compétition). Le club a le souci de faire en sorte que chaque enfant s'épanouisse à son meilleur niveau.

Le club est affilié à la Fédération Française de Gymnastique et à ce titre, doit se soumettre à ses règles.

Les orientations de l'année sont définies par :

- une équipe de bénévoles qui constitue le Bureau composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de membres actifs,
- et d'une équipe technique composée d'un directeur et de professeurs diplômés.

La vie du club s'harmonise autour de principes fondamentaux que sont la ponctualité, l'assiduité, la courtoisie, le fair-play et le respect.

INSCRIPTIONS

L'inscription est subordonnée :

- à la remise du dossier d'inscription complété (accompagné de 2 photos d'identité).
- à la fourniture d'un certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre-indication à la GRS (mentionnant en compétition si c'est le cas).
- au paiement de l'intégralité de la cotisation.
- au paiement de la licence de la Fédération Française de Gymnastique. Par le biais de cette licence, dont le montant est intégralement reversé à la Fédération, l'adhérent est assuré, à minima, auprès d'Allianz.

NB : Aucune gymnaste ne sera admise à l'entraînement si le dossier n'est pas complet à la fin du mois d'octobre.

COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle est fixé, chaque année par le Bureau.

Lors de l'inscription, l'adhérent doit s'acquitter de la totalité de la cotisation en chèques ou en espèces en une à trois fois. Les chèques vacances ne sont pas acceptés, seuls les coupons sport et les pass92 peuvent être utilisés pour le règlement.

Le premier cours est un cours d'essai. Les parents pourront se faire rembourser à l'issue de la première semaine si le cours ne convient pas à leur fille, exception faite des 5€ de frais de

gestion. Passée cette première semaine, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste. En cas de problème de santé (sur justificatif médical) ou en cas de force majeure (déménagement), le Bureau pourra statuer sur le remboursement partiel (prorata temporis) de la cotisation.

Cotisation et licence pour l'année sportive 2016-2017 :

Licence	Montant
POUR TOUS les adhérents (à régler séparément de la cotisation)	36€

Cotisation (fonction de la section et de la catégorie)	Montant
Section Loisir	
Cours classique (1h)	255€
Cours avancé (1h15)	275€
Sections Formation, Compétition et Performance	
CF2 /CF3 / Inter-Régionales	360€
TFA 10-11 / TFB 10-11 / TFB 10-13 / TFB 10-15 / TFB 10-17 / TFB TC / TFC TC	380€
TFA 10-13 / TFA 10-17 / TFA TC / IRA 7-9 / IRB Duo	415€
NatEns 10-11 / NatEns 10-13 / NatEns 10-15 / NatDuo / NatEquipe TFA 10-17 + Indiv	460€

Une réduction de 20 € est accordée sur la deuxième cotisation, pour les fratries.

Le montant de la cotisation ne couvre pas :

POUR TOUS

- la participation éventuelle aux frais de location des costumes du gala de fin d'année.

POUR LES GROUPEES COMPETITIONS

- le justaucorps obligatoire d'une valeur approximative de 160€ (90€ en Coupe Formation)
- les frais de déplacement pour les compétitions en Ile de France
- la participation aux frais de déplacement en cas de qualification aux Championnats de France
- les frais de stages pendant les vacances scolaires.

 **LIEUX et HORAIRES d'ENTRAINEMENTS**

Les lieux et horaires d'entraînements sont fixés par les professeurs et validés par le Bureau, mais peuvent être sujet à des changements durant l'année.

Des modifications éventuelles sont possibles soit à l'approche des compétitions, soit en cas d'indisponibilité des gymnases. En effet le club utilisant les infrastructures que la ville d'Issy les Moulineaux met à sa disposition, certaines manifestations nous obligent donc à revoir notre organisation.

Toute modification de lieux ou d'horaires d'entraînements sera signalée dès que connue par mail et/ou par SMS.

 **FONCTIONNEMENT TECHNIQUE**

Le club met à la disposition des gymnastes, des professeurs diplômés d'Etat et des entraîneurs compétents.

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparties dans les différents groupes par catégorie, âge et niveau. Cette répartition relève uniquement de la décision des entraîneurs et est validée par le Bureau.

La directrice technique, en accord avec les professeurs détermine :

- les orientations des gymnastes
- les objectifs des différents groupes
- les programmes des entraînements, des stages et de tous regroupements
- la participation aux compétitions.

 **CALENDRIER SPORTIF**

Lors de la réunion de rentrée, un calendrier prévisionnel des principales échéances de l'année sera fourni afin de permettre aux familles de s'organiser.

Ce calendrier est susceptible de subir quelques modifications dont nous vous tiendrons informés.

 **ASSIDUITE, PONCTUALITE**

L'assiduité et la ponctualité des gymnastes sont indispensables à tous les entraînements et à toutes les compétitions afin de respecter :

- l'investissement des entraîneurs et du club
- le travail des autres gymnastes du groupe ou de son équipe.

Pour un travail en toute sérénité, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements. Ils doivent attendre la fin du cours à l'extérieur de la salle d'entraînement.

Les gymnastes doivent arriver suffisamment en avance pour se préparer dans les vestiaires. Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle d'entraînement afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence pour quelque cause que ce soit, les parents (et/ou la gymnaste) sont tenus de prévenir le club par l'intermédiaire du parent référent ou à défaut

- Mme George BALTIDE, 06.73.96.23.14, george.baltide@gmail.com
- Mme Juliette PARMENTELAT, 06.87.75.27.19, juliette.parmenlat@me.com
- M. Sébastien MOUTON, 06.77.09.38.39, semouton@gmail.com

Une gymnaste dans l'impossibilité de s'entraîner pour cause de blessure devra, dans la mesure du possible, assister aux entraînements afin de visualiser et de mémoriser les enchaînements.



GROUPES LOISIRS, le matériel utilisé est fourni par le club.

GROUPES COMPETITIONS

- Individuel : Les gymnastes doivent posséder leurs propres engins et les apporter à chaque entraînement.
- Ensembles : Les engins sont prêtés par le club. Les gymnastes doivent en prendre soin et les restituer à la fin de la saison aux professeurs.



Sont interdits les bijoux pouvant provoquer des blessures et les objets de valeur.

GROUPES LOISIR

Les gymnastes n'ont pas de tenue imposée mais doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée : shorty noir, débardeur noir et chaussettes de sport propres.
Les cheveux doivent être attachés en chignon haut.

GROUPES COMPETITION

- Entraînement :
Shorty noir, débardeur noir, collant sans pieds (facultatif) et chaussettes de sports propres.
Cheveux parfaitement attachés en chignon haut
- Lors des compétitions :
 - $\frac{1}{2}$ pointes de GRS (à acheter dans les magasins ou sites spécialisés)
 - Pour les Individuels : justaucorps de confection ou de location sur les conseils du professeur.
 - Pour les « Ensembles » : le choix du justaucorps de compétition est de la responsabilité des professeurs. Toutes les gymnastes engagées en compétition « Ensemble » devront acheter ou louer le justaucorps demandé par le club.



Des sessions de stage sont organisées:

- Pour les « Loisir », un stage multisports en juillet
- Pour les « Compétition » des stages de préparation aux compétitions pendant les vacances scolaires.

Le tarif est fixé par le Bureau.

 **GALAS ET COMPETITIONS :**

Le club organise deux manifestations au cours de l'année sportive :

- La coupe loisir (février 2017) : compétition pour les gymnastes des sections « Loisir »
- Le gala de fin d'année (juin 2017) : pour toutes les gymnastes du club.

La participation active des gymnastes aux entraînements est souhaitée afin de bien préparer ces deux événements. Une participation financière pourra être demandée par le club pour la location et l'achat des costumes.

GROUPES COMPETITION :**Présence aux compétitions :**

Le club doit s'acquitter d'un droit à participer aux différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

TOUTES les gymnastes, individuelles ou engagées au sein d'un Ensemble (titulaires et remplaçantes) sont tenues de participer aux compétitions.

Le nombre de gymnastes d'un ensemble est imposé par la réglementation de la Fédération : ce qui entraîne en compétition la disqualification de l'ensemble si celui-ci est incomplet.

Pour pallier cette exclusion la réglementation autorise une ou deux remplaçantes dans les ensembles. A l'approche des compétitions, l'entraîneur choisit la (ou les) gymnaste(s) remplaçante(s).

La remplaçante a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les gymnastes titulaires. Elle doit assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Ce rôle n'est jamais attribué de manière définitive et reflète l'investissement et l'état de forme de la gymnaste.

En dehors des cas de force majeure ou imprévisibles, seules les absences suivantes seront considérées comme justifiées :

- absences pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical,
- absences pour raisons scolaires (classes vertes et examens) ; nous vous demandons d'avertir le club et les professeurs le plus tôt possible.

Championnats départementaux, régionaux et de zone :

Les frais engendrés par ces compétitions (déplacements, repas...) sont à l'entière charge des familles.

Championnats de France :

Le club organise, gère et finance pour partie le déplacement et l'hébergement de la délégation. Cette organisation ne concerne que les membres de la délégation (gymnastes, entraîneurs et accompagnateurs désignés). La présence des gymnastes est obligatoire pendant toute la durée du déplacement (transport, hébergement, restauration, compétition).

Le montant de la contribution demandée aux familles est calculé en fonction de la durée et du lieu de la compétition.